

Conseil Municipal du 04 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie de MAZIERES-EN-MAUGES, sous la présidence de Monsieur Guy SOURISSEAU, Maire.

Membres présents : BOUYER Dominique, DOKTAS Isabelle, CHAIGNEAU Thierry, GOURDON Alain, CHAUMET Magaly, CEBSRON Carine, TERRIEN Valérie, BOUCHET Benoît, BRÉGEON Florence, AUGEREAU Pierre.

Membres absents excusés : BÉCOT Marie-Laure qui a donné procuration à DOKTAS Isabelle, BERTHOMÉ Sylvie qui a donné procuration à SOURISSEAU Guy, GRÉGOIRE Cédric, ABELARD Maxime qui a donné procuration à CHAIGNEAU Thierry.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approbation du montant de l'attribution de compensation suite à l'approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) dans le cadre du transfert de charges en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie entre la commune de Mazières-en-Mauges et l'Agglomération du Choletais

DECIDE d'approuver, sur la base du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 19 mai 2022, le recours à la procédure de révision libre et le montant de l'attribution de compensation qui en découle, versé par l'Agglomération du Choletais à la commune, s'élevant à 86 017 €, à compter du 1er janvier 2022.

Renouvellement de la convention de mutualisation des services « évènements/propreté, voirie/bâtiments » avec l'Agglomération du Choletais

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation du service Evènements/Propreté, Voirie/Bâtiments

Mise à jour de la voirie communale

APPROUVE les voies à classer dans le classement des voiries et places communales :

longueur de la voirie créée rue du Parc	221,50 ml
longueur de la voirie créée square de Groix	101,70 ml
longueur de la voirie créée square d'Arz	94,50 ml
longueur de la voirie créée square de Drenec	77,78 ml
longueur de la voirie créée square de Belle Ile	91,28 ml
longueur de la voirie créée square de Rouzic	70,08 ml
longueur de la voirie créée square de Dumet	73,59 ml
longueur de la voirie créée square de Hoëdic	88,13 ml
longueur de la voirie créée square de Houat	53,95 ml
longueur de la voirie créée rue des Gléan	101,16 ml
Création voirie	974,00 ml

Longueur place allée des Grillons	17 ml
Longueur parking rue du Parc	84 ml
Longueur parking rue du Parc	45 ml
Longueur parking square de Batz	35 ml
Longueur parking rue du Pré de l'Ile	45 ml
Longueur parking rue de la mairie	55 ml
Longueur parking square d'Ouessant	20 ml
Longueur parking rue des Gléan	65 ml
Longueur parking square de Bréhat	25 ml
Longueur parking rue de la Crèche	45 ml
Longueur parking allée des Alouettes	25 ml

Longueur parking allée des Mésanges	50 ml
Longueur parking rue de la mairie	70 ml
Longueur parking square des Lavandières	45 ml
Longueur parking square du Lin	25 ml
Longueur parking du cimetière	60 ml
Longueur parking rue du Bocage	109 ml
Longueur parking rue du Chemin Creux	65 ml
Longueur parking rue de Beauregard	85 ml
Longueur parking rue de la Forêt	50 ml
Longueur parking pole enfance	125 ml
Longueur esplanade Gagnerie	180 ml
Création parking	1370,00 ml

ZAC du Pré de l'Ile - rétrocession du lot n° 4 à Monsieur Gilles THOMAS

AUTORISE la rétrocession du lot n° 4 de 350 m² à Monsieur Gilles THOMAS.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire et à déposer les pièces au rang des minutes.

Petites subventions 2022

DECIDE de verser une subvention de 50 € à :

Entraid'addict 49

Sapeurs-pompiers humanitaires

France Alzheimer

Handi'Chiens (Mme Laëtitia PACREAU de Mazières accueille un chien d'assistance)

Admissions en non valeurs

DECIDE d'accepter l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

Exercice 2017

N° titre	Montant	Nature de la recette
T 25-32	28,80	Cantine et périscolaire
T 26-31	25,20	Cantine et périscolaire
TOTAL	54,00	

Exercice 2018

N° titre	Montant	Nature de la recette
T 21-28	18,48	Cantine et périscolaire
TOTAL	18,48	

Exercice 2019

N° titre	Montant	Nature de la recette
T 92	18,97	Cantine et périscolaire
TOTAL	18,97	

DIT que le total de ces titres de recettes s'élève à 91,45 €

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Reprise de provisions pour créances douteuses

DÉCIDE la reprise de la provision semi-budgétaire pour créances douteuses constituée en 2021

DIT que le montant de la reprise de 54 € sera imputée à l'article 7817.

Décision modificative n° 1 du budget principal

VOTE la décision modificative n° 1 du budget principal comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre - Article - Désignation	Dépenses	Recettes
DEPENSES	21 449,80 €	
Chap.011	-7 000,00 €	
art.6156 - maintenance logiciel	-7 000,00 €	
Chap.012	8 000,00 €	
art.64111 - rémunération personnel	8 000,00 €	
Chap.65	6 428,04 €	
art.6541 - admission en non valeur	91,45 €	
art.65568 - contribution SIEML	-663,41 €	
art.65811 - informatique en nuage	7 000,00 €	
Chap.14	510,00 €	
art.7392221 - FPIC	510,00 €	
Chap.042	10 500,00 €	
art.6811 - amortissements	10 500,00 €	
Chap.023 - virement à la section investissement	3 011,76 €	
RECETTES		21 449,80 €
Chap.73		15 629,00 €
art.73111 - contribution directes		3 153,00 €
art.73211 - attribution de compensation		-139,00 €
art.73212 - dotation de solidarité communautaire		891,00 €
art. 732221 FPIC		11 724,00 €
Chap.74		-447,81 €
art.74833 - allocations compensatrices		-1 570,00 €
art.74758 - versement SIEML		1 122,19 €
Chap.75		5 000,00 €
art.752		5 000,00 €
Chap.078		54,00 €
art.7817 - Reprise créances douteuses		54,00 €
Chap.042		1 214,61 €
722 - travaux régie		1 214,61 €
TOTAL	21 449,80 €	21 449,80 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre - Article - Désignation	Dépenses	Recettes
DEPENSES	105 788,76 €	
Op. CTM	104 574,15 €	
Travaux	104 574,15 €	
Chap.040	1 214,61 €	
travaux régie	1 214,61 €	
RECETTES	0,00 €	105 788,76 €
Chap.021 - virement de la section fonctionnement		3 011,76 €
Chap.040		10 500,00 €
art.28- amortissements		10 500,00 €
Chap. 13		92 277,00 €
subvention CTM		92 277,00 €
TOTAL	105 788,76 €	105 788,76 €

Des décisions prises par le Maire, à savoir :

La commune renonce à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble sis 37 rue de la Forêt.

